

N° : 2022\_06\_30\_21

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 11/07/2022  
Reçu en préfecture le 11/07/2022  
Affiché le   
ID : 005-200067825-20220630-2022\_06\_30\_21-DE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	23/06/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/07/2022

**OBJET :**

**Ecole de musique de l'agglomération de Gap Tallard Durance : Modification de la tarification**

**Étaient présents :**

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Claude NEBON , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Michel GAY-PARA procuration à M. Claude NEBON, M. Roger GRIMAUD procuration à Mme Carole LAMBOGLIA, M. Bernard LONG procuration à Mme Mélodie GAILLARD, M. Thierry PLETAN procuration à M. Serge AYACHE, Mme Monique PARA-AUBERT procuration à M. Denis DUGELAY, Mme Sylvie LABBÉ procuration à M. Christian PAPUT, M. Daniel BOREL procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Maryvonne GRENIER, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Françoise DUSSERRE, M. Pierre PHILIP procuration à Mme Françoise BERNERD, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN

**Absent(s) :**

M. Benjamin CORTESE, Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle BUTZBACH

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Carole LAMBOGLIA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Dans la cadre de la réécriture du projet d'établissement qui devrait être adopté pour la fin de l'année 2022, proposition a été faite de revoir la tarification sociale en place.

Celle-ci est proposée à partir du 1er septembre 2022 aux familles résidentes sur sur territoire de l'Agglomération, inscrites à l'école de musique. Cette nouvelle tarification des activités suivies par les habitants de l'agglomération (tableau annexe 1), plus équitable, tient compte de l'ensemble des ressources de chacun.

Il a été opté pour le principe du taux d'effort, permettant l'application d'un tarif proportionnel aux ressources perçues par les ménages en tenant compte de la composition de la famille, dans les limites d'un tarif minimum (plancher) et d'un tarif maximum (plafond).

Pour les familles résidant hors de l'agglomération Gap-Tallard-Durance, une seconde tarification sera appliquée (tableau annexe 2).

- Considérant que les tarifs de l'École de Musique de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance n'ont pas évolué depuis plus de 5 ans.

- Considérant le rôle de l'école de musique en termes d'accès à la culture, et l'importance de garantir un accès pour tous aux enseignements artistiques.

#### Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable des Commissions Services à la Population et Développement Economique, Finances et Ressources humaines réunies le 22 juin 2022 :

Article unique : d'approuver la nouvelle tarification sociale de l'école de musique et de valider les grilles proposées en annexe à compter du 1er septembre 2022.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 49

- ABSTENTION(S) : 6

M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Sylvie LABBÉ, M. Daniel BOREL, Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT, Mme Annie LEDIEU

La Vice-présidente



Claudie JOUBERT

Transmis en Préfecture le : 11 JUIL 2022

Affiché ou publié le : 11 JUIL 2022



**Proposition tarification sociale pour l'école de musique de l'agglomération avec recettes équivalentes à 2021/2022**

Elèves mineurs agglo				
DISCIPLINE	TARIF MINI	TARIF MAXI	TARIF ACTUEL	FORMULE de calcul
Eveil	60,00 €	200,00 €	de 205 à 217 €	$60 + QF \times 0,05$
Découverte (avec essai d'instruments)	100,00 €	240,00 €	de 205 à 217 €	$100 + QF \times 0,03$ si $QF < 600$
				$100 + QF \times 0,04$ si $601 < QF < 800$
				$100 + QF \times 0,05$ si $801 < QF < 1000$
				$100 + QF \times 0,06$ si $QF > 1001$
Instrument	210,00 €	350,00 €	de 310 à 325 €	$210 + QF \times 0,04$ si $QF < 600$
				$210 + QF \times 0,05$ si $601 < QF < 800$
				$210 + QF \times 0,06$ si $801 < QF < 1001$
				$210 + QF \times 0,065$ si $1001 < QF < 1200$
				$210 + QF \times 0,07$ si $1201 < QF < 1500$
				$210 + QF \times 0,075$ si $QF < 1501$
Instrument supplémentaire	60,00 €	140,00 €	de 120 à 130 €	$60 + QF \times 0,03$
Atelier	110,00 €	230,00 €	108,00 €	$140 + QF \times 0,03$ si $qf < 600$
				$140 + QF \times 0,04$ si $601 < qf < 800$
				$140 + QF \times 0,05$ si $801 < QF < 1000$
				$140 + QF \times 0,06$ si $QF > 1001$
				$140 + QF \times 0,07$ si $1201 < QF < 1500$
				$140 + QF \times 0,08$ si $QF > 1501$
Atelier supplémentaire	25,00 €	70,00 €	24,00 €	$35 + QF \times 0,03$

Eleves majeurs aggro				
DISCIPLINE	TARIF MINI	TARIF MAXI	TARIF ACTUEL	FORMULE de calcul
Atelier	110,00 €	230,00 €	108,00 €	$140 + QF \times 0,03$ si $qf < 600$
				$140 + QF \times 0,04$ si $601 < qf < 800$
				$140 + QF \times 0,05$ si $801 < QF < 1000$
				$140 + QF \times 0,06$ si $QF > 1001$
				$140 + QF \times 0,07$ si $1201 < QF < 1500$
				$140 + QF \times 0,08$ si $QF > 1501$
Atelier supplémentaire	25,00 €	70,00 €	24,00 €	$35 + QF \times 0,03$
Instrument	300,00 €	550,00 €	479,00 €	$300 + QF \times 0,065$
				$300 + QF \times 0,070$ si $601 < QF < 800$
				$300 + QF \times 0,075$ si $801 < QF < 1000$
				$300 + QF \times 0,08$ si $1001 < QF < 1200$
				$300 + QF \times 0,085$ si $1201 < QF < 1500$
				$300 + QF \times 0,09$ si $QF < 1501$
2ème instrument	120,00 €	230,00 €	185,00 €	$120 + QF + 0,03$

<b>Elèves mineurs Hors agglo</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>Nouveau Tarif</b>	<b>tarif actuel</b>
<b>éveil</b>	379,00 €	<b>379,00 €</b>
<b>découverte</b>	379,00 €	<b>379,00 €</b>
<b>instrument</b>	479,00 €	<b>479,00 €</b>
<b>instrument supplémentaire</b>	185,00 €	<b>185,00 €</b>
<b>atelier</b>	240,00 €	<b>108,00 €</b>
<b>atelier supplémentaire</b>	90,00 €	<b>24,00 €</b>

<b>Elèves majeurs Hors agglo</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>Nouveau Tarif</b>	<b>tarif actuel</b>
<b>instrument</b>	812,00 €	<b>812,00 €</b>
<b>instrument supplémentaire</b>	185,00 €	<b>185,00 €</b>
<b>atelier</b>	240,00 €	<b>108,00 €</b>
<b>atelier supplémentaire</b>	90,00 €	<b>24,00 €</b>

